

9/15/12/96 =

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DU CHATILLONNAIS

DEUXIÈME SÉRIE
N^{os} 1 & 2 — 1891-92



CHATILLON-SUR-SEINE
IMPRIMERIE ERNEST LECLERC

1893

~~DOUBLE~~
~~19~~
~~137~~



LES PREMIERS SEIGNEURS DE MINOT

PAR GEORGES POTEY

AVANT-PROPOS

Peu de seigneuries rurales bourguignonnes présentent, sous tous rapports, autant d'intérêt historique que celle de Minot, autrefois *Mignot*. Les traditions féodales du village (pour ne parler que de celles-ci) sont en outre singulièrement touffues, en raison de la subdivision graduelle du fief principal ; puis à cause de la transmission très obscure des différentes seigneuries primitives, qui comptèrent jusqu'à sept co-partageants ! Ce n'est qu'après le milieu du xv^e siècle qu'un seul seigneur subsiste à Minot, aux côtés des Hospitaliers de Montmorot ; et la série féodale revêt alors parfois une importance qu'on était loin de soupçonner jadis.

Mais si l'on veut s'en tenir aux origines, les souvenirs se rattachant à la toute première famille seigneuriale sont particulièrement dignes d'être étudiés. Certains érudits prétendent que les *Sires de Mignot* seraient issus de la Maison de Grancey, la plus haute féodalité de la

région ; l'un des membres de la famille a porté aux croisades un nom que répètent souvent les chartes bourguignonnes de la première moitié du XIII^e siècle. Enfin la filiation des Mignot existe encore en Autriche, où le relief du nom de son petit village natal s'est encore accru des plus nobles et des plus flatteuses traditions !

Et voilà pourquoi les Mss. de l'histoire de Minot ont fourni ce modeste article que l'auteur recommande à toute l'indulgente sympathie des lecteurs du Bulletin de Châtillon.

Le nom de la première famille seigneuriale de Minot apparaît seulement en 1100.

Une charte de la Chronique de Bèze enregistre à cette date la donation à l'abbaye de Bèze d'un terage sis à Pichanges, par *Alburge*, dite *Pagana*, épouse de *Gauthier de Mignot*¹. La générosité d'Alburge est approuvée par ses deux fils, Gauthier et Raymond ; mais les termes de la charte indiquent positivement que ces derniers sont issus d'une union antérieure d'Alburge, et qu'ils n'ont conséquemment aucun droit au nom de Mignot².

Le même Gauthier de Mignot se rencontre encore, à titre de témoin, un an plus tard, dans un document consacrant les libéralités de Raynaud de Grancey, en faveur de l'abbaye de Molesme³.

Il est impossible de définir le lien de parenté rattachant ce premier représentant connu de la Famille de Mignot aux chevaliers *Raymond* et *Raynaud de Mignot*, dont il est question dans le cartulaire de saint-Bénigne de Dijon, à la date de 1119. Raymond

et Raynaud, indiqués comme *frères*, abandonnent à la puissante abbaye des biens dont celle-ci leur contestait d'ailleurs la propriété, et qui étaient situés à Savigny-le-Sec. L'acte porte l'approbation de la mère des chevaliers, sans désignation du nom de cette dernière, et celle de leurs sœurs, *Adelina* et *Aia*⁴.

Raynaud de Mignot est encore cité dans une chartre de l'abbaye d'Auberive, à la date de 1135, comme bienfaiteur de cette maison religieuse⁵.

* * *

Les personnages qui précèdent ne sont point qualifiés, dans ces divers documents, du titre de seigneurs de Minot : leurs noms attestent seulement l'existence de la première famille seigneuriale du village, à une époque relativement reculée.

Ce n'est que sur la fin du XII^e siècle que l'on parvient à rencontrer le premier seigneur certain du nom : *Gauthier de Mignot*, écuyer, époux de *Sybille de Saulx*, dont il eut deux fils, *Foulque* et *Gauthier*⁶.

Gauthier de Mignot mourut vers 1200. Sa veuve épousa, en secondes noces, Jacques de Bigorne. Dom Plancher rapporte un acte de 1209, par lequel Jacques de Bigorne et Sybille de Saulx, celle-ci assistée de Foulque et de Gauthier, fils de son premier mari, cédèrent à l'abbaye de Saint-Seine des biens sis à Léry, et qui relevaient de la châtellenie de Saulx⁷.

Foulque de Mignot, écuyer, devint seigneur vers cette même époque. Il épousa *Flore*, veuve de Guillaume de Bar-le-Petit, laquelle reçut, jusqu'en 1227, tant de *Madame Alais*, duchesse de Bourgogne, que

de *Monsieur Hugues*, son fils, une rente de 40 livres, à elle attribuée en raison de son premier mariage⁸.

Flore donna à son mari deux fils : *Eudes* et *Guillaume*, et trois filles : *Alais*, *Alix* et N^{***}.

Foulque et Flore enrichirent le monastère naissant du Val-des-Choux d'une rente de quatre setiers de grains, rente assignée sur les revenus seigneuriaux de Minot, et qui fut payée sans interruption jusqu'à la Révolution. Cette redevance consistait en deux setiers de *conceau*, et deux setiers de *tremoïs*, le tout livrable annuellement et perpétuellement, à Minot même, dans l'octave de Saint-Remy. Symon, doyen de Grancey, scella la charte, qui porte la date de 1229⁹.

Eudes de Mignot, fils aîné de Foulque, mourut en 1239. Ses dernières volontés léguèrent à l'abbaye de Cîteaux tout ce qu'il possédait à Iseurre et son finage. La donation, rédigée sous le sceau de Symon, doyen de Grancey, fut approuvée par Foulque, père du testateur, et par ses trois beaux-frères, Symon, vicomte de Latrecey, Gaudry *de Sulcio*, et Aymon du Fossé¹⁰.

Lors de l'établissement de la charte d'affranchissement du bourg de Saulx, en 1246, Foulque en fut l'un des témoins et garants, en compagnie des autres vassaux du sire de Saulx¹¹.

Foulque de Mignot apparaît une dernière fois, en 1248, au mois d'août, au moment où il vient de *prendre la croix* pour se rendre, en compagnie de l'élite de la chevalerie bourguignonne, et sous les ordres du duc Hugues IV, à la première croisade de saint Louis. Avant son départ, le seigneur de Minot sanctifie ses préparatifs par une œuvre pieuse :

il donne en perpétuelle aumône, au chapitre de Saulx, une rente de deux émines de grains, moitié cónceau, moitié trémois, sur les revenus de la terre de Vantoux. L'acte est scellé par Amédée, abbé de Saint-Etienne de Dijon, et par Jehan de Saulx, doyen de Langres¹². Il est à croire que Foulque de Mignot ne revit jamais son pays, et qu'il fut une des nombreuses victimes de cette désastreuse expédition.

* * *

Fourcaud de Mignot, écuyer, probablement petit-fils de Foulque, fut seigneur de Minot vers 1281, époque où il aurait donné aveu et dénombrement de son domaine¹³. Il possédait, à Is-sur-Tille, un fief dont il est fait mention, également en 1281, dans un dénombrement fourni par Guillaume de Saulx à l'évêque de Langres¹⁴. Fourcaud épousa *Isabelle de Cussigny*, dont il eut deux fils, *Fourcaud II* et *Jehan*. Il mourut avant 1299.

C'est à cette dernière époque qu'Isabelle de Cussigny, assistée de ses deux fils, afferma une portion du patrimoine commun (le terrage de la ferme actuelle de Busserolles) aux Frères du Temple, de la maison de Montmorot, moyennant un revenu annuel de *dix livres petits tournois*. L'acte est daté du mois de février 1299¹⁵.

Fourcaud et Jehan furent tous deux seigneurs de Minot, après la mort de leur mère¹⁶. Ils partagèrent la jouissance de la totalité du domaine féodal avec Odet du Fossé et Hugnette de Repas¹⁷. En conséquence les deux frères possédaient, avant 1314, chacun un quart des droits seigneuriaux, de la Justice et des Dîmes du lieu, ainsi que la quatrième partie

de la *Saussaie-des-Mines*¹⁸. Personnellement, Jehan de Mignot était encore détenteur du *Four du Vaux*, du *Moulin de l'Etang sis sous les Margelles*, enfin de dix fauchures de prés sis en *Valentiers* et en *Bresse-roules*¹⁹.

Fourcaud II conserva son patrimoine. Quant à Jehan, il engagea *toute sa terre*, avec ses appartenances et dépendances, entre les mains du duc de Bourgogne, Hugues V, pour la somme de 375 *livres de bons petits tournois*²⁰. Le document consacrant cette *gaigerie* porte la date du jeudi après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, de l'année 1314 ; la charte est fort intéressante, car elle détermine, pour la première fois, la subdivision bien définitive du domaine originaire des Sires de Mignot, au commencement du xiv^e siècle. Elle investit le duc de Bourgogne de tous les revenus du domaine jusqu'à l'entier remboursement de la somme empruntée. Jamais les 375 livres ne furent payées, car l'on constate, en 1328, que le *fief de messire Jehan de Mignot, ensemble la gaigerie* consentie au profit du duc, sont définitivement aux mains d'Alexandre I, sire de Blaisey, qui avait déjà reçu le tout conditionnellement du duc de Bourgogne, dès 1317²¹.

Les circonstances éloignèrent Jehan de Mignot du pays natal. En 1332, il est seulement co-seigneur de Grésigny : à cette époque, il fournit dénombrement de ce qu'il tient en ce dernier village du fief du duc, à cause de son château de Salmaise²². Son nom est encore cité, en 1335, parmi les témoins d'un acte concernant la généalogie de la famille de Drée, à côté d'Alexandre I et de Jehan de Blaisey²³. Puis Jehan de Mignot disparaît, sans

que l'on puisse savoir ce que devient sa descendance²⁴.

* * *

Fourcaud II de Mignot, resté seul seigneur du nom à Minot, reprit le feif du duc de Bourgogne, Eudes IV, lors de l'avènement de ce dernier, en 1315, *le mardi après l'octave de Saint Jehan Baptiste*. L'hommage fut rendu à Fleurey, en même temps que ceux d'un certain nombre de seigneurs de la région²⁵. Fourcaud avait épousé Marguerite, veuve du sire de Veuxhautes, et qui avait eu de son premier mari un fils du nom de Jehan²⁶. L'union de Marguerite et de Fourcaud donna naissance à trois descendants : *Fourqueaux* (ou *Fourquaud*), *Colette* et *Jehannette*. Il faut noter, en passant, que Colette semble être morte avant 1358²⁷ et que Jehannette fut épousée par Symon le Mittenet, seigneur de Pierrejeux, près Beaujeu, au diocèse de Besançon²⁸. Fourcaud II trépassa avant 1345²⁹, laissant sa seigneurie à Fourqueaux, son unique fils.

* * *

Fourqueaux de Mignot épousa *Guillemette de Voullaine*³⁰, qui lui donna deux enfants : *Foulque* et *Jehan*³¹. Il fournit au duc de Bourgogne deux dénombrements :

Après avoir repris le feif, en date du 29 janvier 1371/2, pour ce qu'il avait à Minot et Thorey, du fief de Guillemette, sa femme, Fourqueaux donna dénombrement, pour ce même domaine, le 18 mai 1372³².

Le 23 mai suivant, il aurait fourni un second dé-

nombrement donnant *aveu de sa terre de Mignot et des fiefs qui en dépendaient*³⁵.

On ne connaît malheureusement que la teneur de la première de ces déclarations, celle qui énumère ce que tient Fourqueaux, à cause de Guillemette de Voulaine. Ce dénombrement indique :

*35 maignées d'hommes taillables SANS MAINMORTE*³⁶, et dont les noms sont précisés ; — *la moitié de la forte-maison et du verger devant*³⁸ ; — *maison et granges qui furent un castellenot... (?)* ; — puis une suite d'héritages : *Vingt journaux en la Courvée de Recille ; deux journaux en la Rouelle ; neuf en la Courvée du Mont ; quatre en Poiret ; trente en Charruel ; etc., plus six soitures de prés en deux parties au Breuil ; une demi-soiture en la Roiche ; — une soiture en Busserolles ; vingt arpents de bois jeune et bon en la Chassignole ; — le droit d'usage dans le bois de Chaisney (?) qui est à la communauté ; le droit de more sans moture et de prenre sans fornage aux moulin et four qui furent à Messire Philibert de Blaisey, etc., etc. ; enfin le quart des grandes Dîmes par indivis avec les autres seigneurs*³⁶ ; *justice haute, moyenne et basse ; en dernier lieu : le fief de ce que tient à Mignot Guillemain de Marnay, écuyer*. L'acte se termine par ces mots : *En témoing desquelles chouses je ay mis mon ppre scel en ces presentes*³⁷.

Il est fâcheux que l'on ne possède aucun renseignement sur les biens personnels de Fourqueaux. La rédaction des dénombrements des autres co-seigneurs fait supposer qu'il avait alors part dans la Tour-du-Mont, laquelle avait incontestablement appartenu à ses ancêtres. On ne peut toutefois rien affirmer à ce sujet.

Fourqueaux mourut après 1376 et avant 1380³⁸. Son fils Foulque, *alias* Eudes, semble avoir été très momentanément seigneur de Minot après lui. *Foulque de Mignot* avait épousé *Marie de Crecey*, qui ne lui donna point de postérité. Avec lui s'éteignit à Minot la première famille seigneuriale du village³⁹, car Jehan, son frère cadet, que le métier des armes avait éloigné de la Bourgogne, ne revint jamais au pays familial.

Guillemette de Voulaine, devenue veuve de Fourqueaux, avait épousé en secondes nocces Jehan de Chatoillenot. C'est principalement à la fille aînée issue de cette dernière union, Ysabel de Chatoillenot, femme d'Odot Ricoigne de Gemeaux, que passèrent les biens patrimoniaux des Mignot⁴⁰. Il n'y a pas lieu de poursuivre ici la transmission de ce domaine, ses détenteurs ultérieurs n'ayant aucun rapport avec la famille qui intéresse particulièrement cette étude.

Il est opportun néanmoins d'indiquer sommairement ce que devint, sous d'autres cieux, la descendance des sires de Mignot.

* *

Il vient d'être dit que Jehan de Mignot, frère cadet de Foulque, avait embrassé la carrière des armes. Sa femme, Jeanne de Ponteaux, qu'il avait épousée en 1410, ne lui donna qu'un fils, Guillaume, lequel s'établit, vers 1460, à Bièvredan, dépendance de la paroisse de Houdan, près de Gournay, en Normandie⁴¹.

Vers la fin du xvi^e siècle, Martin de Mignot, arrière petit-fils de Guillaume, était encore seigneur

de Bièvredan, qui devait échoir à son fils aîné, Charles. Quant à Edouard de Mignot, son fils cadet, il venait demeurer en Beaujolais, où son séjour, comme capitaine de carabiniers, lui permettait de contracter mariage, et de s'établir en 1590. C'est dans cette province que les descendants d'Edouard de Mignot acquirent peu à peu d'importants domaines. La terre de Bussy⁴² qui fut apportée à Edouard, par suite de son mariage avec Anne de Pojet, lui fit modifier son nom en celui de *de Mignot de Bussy*, qui est encore celui des représentants de la famille.

Le domaine territorial des Mignot de Bussy, composé des seigneuries de Bussy, de la Martizière, du Sou, de Lacenas, de Villié-Fontcrenne et du Châtelard, fut érigé en comté, sous le titre de *Comté de Bussy*, en 1788⁴³.

Les mauvais jours de la Révolution provoquèrent la persécution⁴⁴, puis la fuite à l'étranger du comte Antoine de Mignot de Bussy ; ce dernier se vit confisquer tous ses biens à titre d'émigré. Il prit alors du service en Autriche, où demeure encore sa descendance⁴⁵.

* * *

En dehors des Chevaliers du nom de Mignot qui sont connus comme ayant été seigneurs de Minot, d'autres personnages illustrèrent leur race à divers titres :

Pierre de Mignot fut chanoine de Langres, en 1250⁴⁶.

Blaise de Mignot fut, en 1290, un des pages de Philippe-le-Bel.

Lyonnet de Mignot était, en 1336, l'un des 106 écuyers de la compagnie d'Helyon de Veilhac. Pierre de Mignot fut, d'autre part, l'un des 24 écuyers de la compagnie de Pierre de Négron, en 1373⁴⁷.

Enfin, le roi Charles VI eut pour aumônier, en 1393, un autre Pierre de Mignot, lequel succéda, dans cette charge, à Pierre d'Ailly, après avoir été lui-même sous-aumônier. Pierre de Mignot était, dès 1380, abbé de Quincy. Il officia pontificalement aux obsèques de Henri de Bar, le 27 octobre 1395, et à celles du comte de Montpensier, le 18 novembre 1397. Les deux cérémonies eurent lieu à Notre-Dame de Paris⁴⁸.

N. B. — Une notable partie des détails concernant la famille bourguignonne de Mignot provient des communications de Madame la Comtesse de Ségür-Cabanac, née comtesse de Mignot-Bussy, récemment décédée au château de Sanct-Peter-in-der-Au, en Autriche. Madame de Ségür était la petite fille d'Antoine de Mignot, comte de Bussy, dernier représentant français de cette famille. Par son alliance avec le général Arthur de Ségür-Cabanac, également aujourd'hui défunt, Madame la comtesse de Ségür s'était rattachée une fois de plus à l'ancienne patrie qu'elle et les siens ont toujours si vivement affectionnée !

En mémoire de la noble descendante de Foulque-le-Croisé, l'auteur de cet article adresse à sa famille, du modeste village qui fut le berceau des Mignot, l'hommage de la plus reconnaissante et plus respectueuse vénération⁴⁹.

G. P.

NOTES

1. *Analecta Divionensia*. Chronique de Bèze, p. 399 et 412.
2. Alburge avait été l'épouse de Ponce de Grancey. V. la généalogie de Grancey. Hist. des Ducs de Bourgogne, par M. E. Petit, t. VI, p. 548.
3. Cartulaire de Molesme, I, p. 43.
4. Pérard, p. 95.
5. *Gallia Christiana*, IV, p. 165-168.
6. Archives de la famille de Mignot-Bussy.
7. Dom Plancher, I, art. CLXIV et CLXV.
- N. B. — L'abbé de Saint-Seine, Olivier, remet aux cédants 600 livres stéphanoises, et fait présent, à Sybille personnellement, de quatre vaches des écuries de l'abbaye. Tout fait supposer que les biens vendus appartenaient en propre à Sybille.
8. Arch. dép. de la Côte-d'Or : B-290. Le mariage de Foulque et de Flore est antérieur à 1210 ; en cette dernière année, l'un et l'autre sont témoins dans une charte du fonds des Templiers (Archives dép. — H : 1187).
9. Arch. dép. : H-66 — p. 1170, n° 82 du Cartulaire du Val-des-Choux. (Texte publié à la fin de la notice).
10. Arch. dép. — Cartulaire de Cîteaux, n° 168, fo 64^{vo}. Aymon du Fossé était l'époux d'Alix de Mignot. (M. l'abbé Chomton : *Saint Bernard et le Château de Fontaine*, II, p. 129).
11. Pérard, p. 160.
12. Arch. dép. : B-11634. (Texte publié à la fin de la notice).
13. Arch. de la famille de Mignot-Bussy.
14. Dom Plancher, II, p. 427.
15. Arch. dép. Fonds des Templiers : H-1245.
16. Les deux frères vendirent au duc de Bourgogne, Robert, en 1301, deux bois appelés *Bois de Nain* et *Bois des Cordelières*, sis sur Semur-en-Auxois. (Arch. de la famille de Mignot-Bussy. Tiré des anciennes Archives de Bourgogne sous la mention : Cote 66, liasse 3 de la layette n° 32).
17. Minot possède encore ses meilleures chenevières au lieudit : *Meix-de-Repas*.
18. La *Chassignole* actuelle.

19. *Valentiers*, près de la ferme du Fays. — *Bresseroules*, près de la métairie de Busserolles.

20. Arch. dép.: B-1328.

21. Arch. dép.: B-10501. Voir aussi M. l'abbé Chomton : *Saint Fard et le Château de Fontaine*, t. II, p. 146-147. — Arch. du château de Mauvilly, pièce de 1317.

22. Arch. dép.: B-10503.

23. Hist. de Drée, par M. l'abbé Ferret.

24. Les domaines de Grésigny appartiennent, en 1423, à Odot Ricoigne de Gemeaux, également détenteur des biens des derniers Mignot, à Minot, comme gendre de Jehan de Chatoillenot (Voir plus loin). — Arch. dép.: B-11 569.

25. Arch. dép.: B-10 495. — Hist. des Ducs de Bourgogne, par M. E. Petit, v. VII, p. 70.

26. Arch. dép.: B-11 243, f° 3^{vo} : Protocole de Constant, clerc, demeurant à Is-sur-Tille. Date : 1346. « Les enfants de Jehan de Veuxhaules donnent quittance à *Fourqueaux, Colette et Jehanette*, enfants de feu *Fourcaud de Mignot*, DOMICELLUS, des obligations desdits enfants vis-à-vis la succession de Dame *Marguerite*, jadis femme dudit Fourcaud, et mère dudit Jehan. » Voir encore : B-11 243, f° 4^{ro}, date : 1345 : Quittance aux mêmes donnée par Renaud de Gillan, prieur de Saint-Broingt.

27. Arch. dép.: B-11 243, f°s 28^{vo} et 29^{ro}, date : 1358. Quittance à Fourqueaux et à Jehannette seuls.

28. Arch. dép.: B-11 243, f° 40^{ro}, date : 1357.

29. Arch. dép.: B-11 243, f° 3^{vo}.

30. Probablement issue de la famille de Blaisey.

31. Arch. de la famille de Mignot-Bussy.

32. Arch. dép.: B-10 520. La reprise de fief avait eu lieu au château d'Aignay.

33. Arch. de la famille de Mignot-Bussy.

34. Les hommes de Fourqueaux étaient donc libérés de la *main-morte*. Parmi les noms énumérés, on remarque *Reynaudot* et *Jacot Mairetet*, ancêtres de la dernière famille seigneuriale de Minot.

35. L'ancien château de la Tour-du-Vaux, au lieudit actuel de la *Tour Percée* ; — et l'ancien verger de *Blaisey*, jadis en patois *Blaigey*, aujourd'hui *Clos des Halles*.

36. Principalement Eudes de Savoisy (Arch. dép.: B-10.521) et Gérard de Quincey (id. B-10 502), auxquels il faut ajouter la seigneurie des Hospitaliers, celle du Loup-de-Vantoux et celle de Jean-de-Saulx (Arch. dép.: B-11 559).

37. Le sçeau porte, sur son champ, une tige fleurée et bouton-

née qui rappelle l'œillet appelé jadis *Mignotte*. (V. la planche jointe à l'article).

38. Arch. dép. : Recherche des feux de 1376 (B-11 559) et de 1380 (B-11 560).

39. Arch. de la famille de Mignot-Bussy. Preuves tirées des archives de l'ancienne Chambre des Comptes : « *Cote 93, liasse 2 de la Montagne, n° 104* » (Sources aujourd'hui disparues. Il n'en reste que la désignation dans les anciens inventaires).

Voir aussi : Bibliothèque Nationale. Registre 1693 des Pièces originales, et vol. 137 de la collection Hyacinthe Chérin.

40. Arch. dép. : B-10 534 et B-11 561.

41. Arch. de la famille de Mignot-Bussy.

42. Paroisse de Saint-Georges de Reneins (Rhône).

43. Arch. de la famille de Mignot-Bussy.

44. Taine. Origine de la France contemporaine, t. IV, p. 183 et suivantes. Voir aussi *Rapport de Voidel* à la Législative, sur l'affaire de Bussy.

45. Antoine de Mignot de Bussy, major au régiment de Lorraine-Dragons, avait épousé Antoinette de Gayardon de Fenoyl, qui avait été chanoinesse d'honneur du Chapitre noble de l'Argentière en Forez, chapitre dont était abbesse sa propre sœur, M^{me} de Fenoyl, l'auteur du *Recueil de Prières*, très estimé des Dijonnais d'autrefois.

46. M. l'abbé Roussel. Diocèse de Langres, t. III, p. 163; t. IV, p. 78.

47. Arch. de la famille de Mignot-Bussy.

48. P. Anselme, t. VIII, p. 229. — M. l'abbé Roussel. Diocèse de Langres, t. III, p. 209. « *Pierre de Mignot, 22^e abbé de Quincy.* »

Il est bon de noter, pour terminer, cette circonstance très singulière qu'un personnage de la filiation des *Mignot de Bievredan*, *Messire Charles de Mignot, chevalier, seigneur de Houdan*, fut parrain, en l'église de Minot, à la date du 16 février 1672, de Charles de Pourcherot, fils du seigneur du village. Charles de Mignot, demeurait alors à Foulain, près de Chaumont-en-Bassigny.

49. Je dois aussi une très cordiale gratitude à plusieurs savants d'une infinie bienveillance et qui m'ont indiqué avec la plus aimable générosité certaines sources que j'ignorais. M. J. Garnier, notre vénéré archiviste ; M. l'abbé Chomton, M. le Dr Bertin, m'ont ainsi rendu de très grands services dont je les remercie ici de tout mon cœur.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Donation au Val-des-Choux d'une rente perpétuelle en grains sur les revenus seigneuriaux de Minot, par Foulque de Mignot, et Flore, sa femme, sous le scel de Symon, doyen de Grancey (Mai 1229).

Ego Symon decanus Granceyi, notum facio præsentem paginam inspecturis quod Dominus Fulco de Migneio et Domina Flora, uxor ejus, concesserunt et dederunt in perpetuam eleemosynam Fratribus Vallis Caulium, pro remedio animarum suarum, parentum suorum et omnium antecessorum suorum, quatuor sextaria bladi, medietatem hyvernagii, medietatem tremysagii, in suis decimis de Migneio, ad mensuram Aignayi, annuatim capienda et in octavis Sancti Remigii pervolvenda. Hanc eleemosynam laudaverunt filii sui, Odo et Guillelmus; et filiae suæ, Alas et Alix; et ut hoc ratum et stabile permaneat præsens scriptum, mei Sigilli robore roboravi. Actum millesimo ducentesimo vicesimo nono, mense maio.

Cartulaire du Val-des-Choux, p. 1170, n° 82.

Archives départementales, II-66.

II

Donation aux chanoines de Saulx, sous les sceaux d'Amédée, abbé de Saint-Etienne de Dijon, et de Jehan de Saulx, doyen de Langres, d'une rente perpétuelle en grains sur sa terre de Vantoux, par Foulque de Mignot qui vient de prendre la croix et part pour le voyage d'outre-mer (Août 1248).

Nos Amedeus, abbas Sancti Stephani Divionensis et Johannes de Sauz, decanus Lingonensis, notum facimus omnibus præsentibus litteras inspecturis quod constitutus in præsentia nostra Dominus Fulco de Migno, miles, cruce signatus, recognovit, apud Divionem, in itinere suo transmarino, quod ipse dedit et concessit, in puram et perpetuam eleemosynam; Deo et canonicis de Sauz, Duas eminas Bladi, medietatem consiliginis, et medietatem tremisii, quas Domi-

nus Guillelmus Rufus de Sauz ei dedisse dicitur, percipiendas annuatim in bonis suis de Vantoux, pro aliquo MEFFAI quod timebat habere de dicto Domino Fulcone, eà ratione quod terram dicti Domini Fulconis diu tenuit. De ipsis ante dictis eminis dicti bladi recognovit se investivisse canonicos supra dictos ita quod quaecumque bona dicti Guillelmi de Vantoux tenebat, dictas duas eminas dicti bladi annuatim reddere tenebitur canonicis supradictis. In cujus rei testimonium, ad preces dicti Domini Fulconis, presentibus litteris sigilla nostra apposuimus. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo. mense ag.

Archives départementales, B-11 634. — Cote 46 de la liasse, Titre de Saulx-le-Duc.

ARMES DE LA FAMILLE DE MIGNOT

Anciennes armes :

« *D'argent à 3 merlettes de sable, posées 2, 1.* »

Les Mignot de Bievredan du Vexin normand avaient conservé ces armes intactes, pendant que d'autres Mignot, de Normandie également, avaient modifié les leurs ainsi :

« *De sinople à 3 merlettes d'or* ».

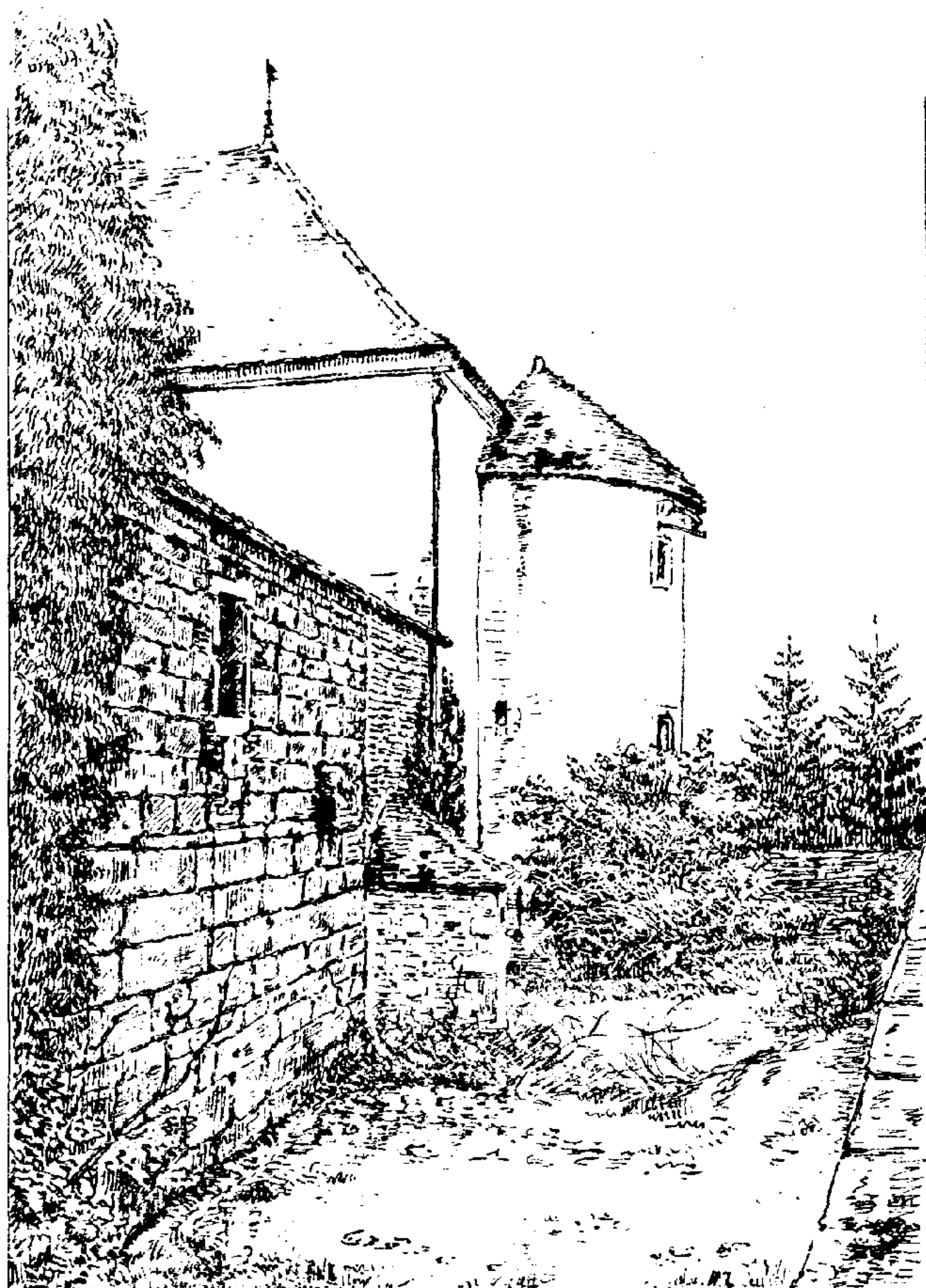
Les Mignot du Beaujolais (ceux qui représentent la dernière descendance de la famille) avaient également modifié leurs armoiries qui revêtaient la forme suivante, lors de l'érection en comté du domaine de Bussy :

« Ecartelé : au 1^{er} et au 4^e d'argent aux trois merlettes de sable » qui est de Mignot ; « au 2^e et au 3^e d'azur au pal d'argent chargé « de 3 mouchetures d'hermine l'une sur l'autre » qui est de Pojet, première alliance beaujolaise.

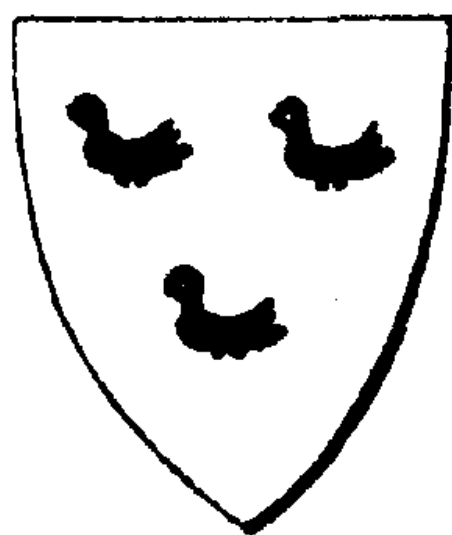
Ce sont encore les armes des descendants autrichiens d'Antoine de Mignot de Bussy.

Archives de la famille de Mignot-Bussy.

Armorial général de Riestap, p. 223-224 et 343,



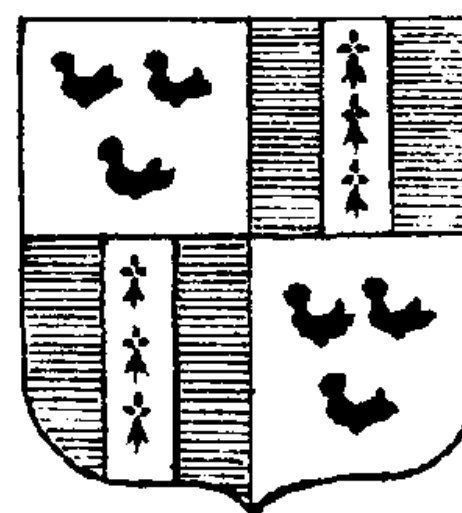
Muraille du XI^e S^e
 Reste du Château primitif des Mignot.



Anciennes Armes
 des Mignot.



Sceau
 de Fourqueaux de Mignot.
 1372



Armes des Mignot
 du Beaujolais.